

à conserver!

FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION 2023-2024

La gestion du restaurant scolaire nous a été confiée par le Département du Rhône à Mille et Un Repas. La société Mille et Un repas a le plaisir d'accueillir au self-service les élèves du **Lycée René Cassin** situé à Tarare.

Les dossiers d'inscription pourront être déposés sous enveloppe cachetée libellée au nom de « 1001 REPAS - Restaurant scolaire » dans la boîte aux lettres située à l'entrée de la cité scolaire ou bien tous les jours lors du passage au self-service.

Tout DOSSIER D'INSCRIPTION doit être retourné avant le 30 septembre 2023

GRILLE TARIFAIRE

TARIF DU REPAS	Prix au repas TTC
Tarif du midi	6.53 € TTC
Tarif repas soir (pour les internes)	5.45 € TTC
Tarif petit déjeuner (pour les internes)	1.37 € TTC

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Si votre enfant présente une allergie alimentaire ou doit suivre un régime alimentaire médical (diabétique par exemple), vous devez le **signaler au service médical du lycée** afin de constituer un **Projet d'Accueil Individualisé alimentaire (PAI)**. Si le régime ou l'allergie n'est pas déclaré, Mille et Un Repas ne pourra être tenue pour responsable en cas d'incident.

ACCES RESTAURANT SCOLAIRE

- Pour permettre l'accès au restaurant scolaire, votre lycéen doit obligatoirement présenter son badge.
- Cette carte est nominative et sous la responsabilité de l'élève.
- Le 1er badge sera offert pour tout nouvel élève entrant au lycée et pour toute sa scolarité dans l'établissement.
- Son renouvellement sera facturé 5 € en cas de perte ou de détérioration.

MODALITE DE REGLEMENT

Le règlement de la demi- pension au forfait se fait en prépaiement en début de chaque trimestre par : chèque, espèces ou télépaiement carte bancaire, prélèvement.

FACILITES DE PAIEMENT

Vous avez la possibilité de régler en plusieurs fois soit par :

- Chèque (1 à 3 règlements avec au dos la date de remise en banque souhaitée).
- Télépaiement (totalité ou règlements mensuels en deux ou trois fois).
- Prélèvement (avec votre autorisation de prélèvement et RIB, selon les établissements)

MODALITE DE REMBOURSEMENT DES ABSENCES

A. Avec un délai de carence de 2 jours, dans les cas suivants :

- Maladie de moins d'une semaine
- Exclusion temporaire ou définitive de la demi-pension ou du collègue

B. La remise d'ordre est accordée, sans délai de carence, dans les cas suivants :

- Stage, mini stage, voyage scolaire, sortie à la journée (pique-nique fourni par les parents)
- Maladie de plus de 1 semaine ou collégiens atteints d'une maladie qui occasionne des absences répétées et bénéficiant d'un PAI.
- Absence directement liée à la Covid19 (« cas contact » ou cas Covid avéré sur production par la famille d'un justificatif, fermeture de classe, organisation de l'accueil en jauges restreintes...)
- Fermeture exceptionnelle de la demi-pension (ex : grève)
- Départ définitif de l'élève (hors exclusion définitive)
- En fin d'année, pendant les jours d'examen pour les classes qui n'ont pas cours ni examen, le 2e jour du brevet pour les classes de 3e
- Pour suivi d'une pratique religieuse (prévenir une semaine à l'avance, les dates figurant au bulletin officiel faisant foi)

C. En dehors des situations définies ci-dessus, les repas non pris seront facturés.

La société Mille et Un Repas et les équipes en charge de l'encaissement s'engagent à ne pas divulguer les informations récoltées sur les fiches d'inscriptions à la demi-pension. Les informations ne sont utilisées que pour le fonctionnement du restaurant scolaire.

Toutefois, en cas de non-paiement, votre dossier ainsi que vos coordonnées sont transmis à un cabinet externe juridique.

Avec tous nos remerciements
L'EQUIPE DE MILLE ET UN REPAS



à conserver!

Pour nous joindre en cas de difficultés

Contact Pour prévenir de l'absence, maladie, départ, problème de connexion au site d'inscription	La cuisine du restaurant, le chef Mail : cslaurencincaisse@1001repas.fr
Pour correspondre avec	L'intendant ou Assistante sociale de l'établissement scolaire Mail : Contacter l'établissement
Contact Pour facturation et difficultés de paiements, ou remboursement	Responsable encaissement et recouvrement Mail : cslaurencincaisse@1001repas.fr Patricia GATTI : 06 98 65 88 78